

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION CHALETS & MOBILHOMES

RESERVATION

Toute réservation doit être accompagnée d'un versement minimal de 30 % du montant total du séjour incluant le prix de l'hébergement et des options. Toute réservation effectuée moins de 30 jours avant le début du séjour doit être accompagnée du montant total du séjour. Le contrat de réservation ne sera réputé conclu qu'après confirmation de votre séjour. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant le début du séjour. Toute sous-location totale ou partielle - même à titre gracieux - est interdite.

PRIX

Aucune réduction de prix ne vous sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé. En supplément du prix, au plus tard le jour de l'arrivée, vous payez la taxe de séjour (0,65 €/jour/personne à partir de 18 ans) collectée pour la Communauté de communes Océan Marais de Monts et le Département de la Vendée.

PAIEMENT

Vous pouvez payer par chèque français, Chèques vacances, Chèques vacances connect, carte bancaire, virement bancaire ou PayPal.

DEPOT DE GARANTIE

Le dépôt de garantie est versé le jour de l'arrivée sous forme de 2 chèques, 60 € et 300 €, restitués au plus tard 15 jours après votre départ. La somme de 60 € sera retenue dans le cas où la location ne serait pas rendue propre et que la prestation de ménage n'aurait pas été incluse dans l'offre de séjour. Le camping se réserve le droit de garder une partie ou la somme totale du dépôt de garantie en cas de détérioration de l'hébergement et de son contenu ou de matériel dans le camping pour remettre en état ou remplacer les éléments détériorés ou manquants. Nous n'effectuons pas d'état des lieux avec vous à votre arrivée. Toute réclamation concernant votre hébergement devra être faite au plus tard dans la matinée suivant votre arrivée.

ANNULATION

En cas d'annulation du séjour plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, 30 % du montant de la location est dû. Si l'annulation survient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, la totalité du montant de la location est due.

- 1 - Nous vous remboursons les sommes versées si le camping fait l'objet d'une fermeture administrative à la date de votre séjour.
- 2 - Nous vous proposons le report gratuit de votre séjour, quelles que soient la date de réservation et la date de séjour si le déroulement de votre séjour est rendu impossible à cause de : confinement, limitation de la distance de déplacement, frontière fermée. Cette modification de réservation sera effectuée en fonction des disponibilités et sera soumise aux éventuelles différences de tarif.
- 3 - Si vous souscrivez à l'assurance annulation de votre contrat de location, vous serez remboursés dans les conditions prévues à ce contrat d'assurance dont vous trouverez ci-joint les conditions générales.

DATE ET SEJOUR

Les séjours débutent le jour de l'arrivée entre 16 h et 20 h et se terminent le dernier jour entre 8 h et 10 h.

CAPACITE

L'accès au camping vous sera refusé si vous vous présentez avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué. Aucun remboursement ne vous sera alors consenti.

ASSURANCE

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'un objet personnel, ainsi que blessures ou dommages pouvant vous survenir ou à vos biens personnels pendant le séjour. A ce sujet, renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurance afin d'étendre vos propres garanties si nécessaire.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les animaux de compagnie sont acceptés sous plusieurs conditions et sur réservation expresse. Ils doivent obligatoirement être tenus en laisse et vaccinés. Les chiens des catégories 1 et 2 ne sont pas acceptés au sein du camping.

VEHICULE

Le stationnement d'un seul et unique véhicule est prévu dans le camping (exception faite des vélos et motos). Pour la tranquillité de tous, la circulation est interdite entre 22 h et 8 h. Les remorques sont acceptées sur réservation expresse.

VISITEURS

Les visiteurs doivent se présenter à la réception dès leur arrivée pour décliner leur identité et s'acquitter du droit d'entrée : 3 Euros. Ils n'ont pas accès à la piscine. Leur véhicule n'est pas admis dans le camping.

REGLEMENT INTERIEUR

Tout locataire est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping.

MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions de l'article L 612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement au médiateur de la consommation suivant en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain : cm2c.net 14 rue Saint Jean 75017 Paris 06 09 20 48 86